



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandat 2020-2021 – CA du 20 janvier 2021





PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

MERCREDI 20 JANVIER 2021 À 18 HEURES - EN LIGNE

Sont présent.e.s les membres du conseil d'administration suivants :

Quentin Maridat	Sciences sociales
Louis-Vincent Courchesne	Sciences de l'administration
Rosie Kasongo	Sciences de l'administration
Chance Gloria Dedji	Théologie et sciences religieuses
Ibrahim Gbetnkom	FSE
Olivier Pilette	Lettres et sciences humaines
Cyril Bolduc	Médecine
Sophie Tremblay	Pharmacie
Charles-Émile Fecteau	Sciences et génie
Frédéric Dulude	Sciences et génie
Frédéric Letourneau	Sciences et génie
Gaultier Pasols	Sciences de l'administration
Zakari Liré	FESP
Hatem Laroussi	Sciences infirmières
Frédérique Fortin	Médecine
Juliette Lemieux-Forget	Médecine
Aissata Dia	FSE
Roxanne Gaudreault	Sciences de l'administration
Virginie Paquette	Médecine

Sont présent.e.s les membres du comité exécutif suivants :

Jason Ortmann	Président
Perpétue Adité	V.-p aux affaires internes*
Louibert Meyer	V.-p. aux affaires externes*
Lynda Agbo	V.-p. aux études et à la recherche*
Claude Junior Charles	V.-p. aux droits étudiants*
Louis-Xavier Lamy	Secrétaire général

Sont présent.e.s les observateurs – trices suivant.e.s :

Nina Tomaszewski	Collaboratrice
Nabila Jean-Claude	Table du pain
Oronce Adanvoessi	Candidat
Safiétou Niang Tall	Candidate

Sont absent.e.s les membres du conseil d'administration suivants :

Atasse Koulete Dovené	Lettres et sciences humaines
Loïc Geelhand de Merxem	Droit
Laetitia Reduron	Médecine
David Boivin	Sciences de l'administration
Serigne Babacar Fall	FSE
Dahney Corielan	ETI
Alessandro Pozzi	Sciences sociales
Léo Fontfrède	Droit

*Membres sans droit de vote et ne faisant pas partie du quorum.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Jason Ortmann constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18h08.

2. NOMINATIONS DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Résolution CA-2021-01-20/01

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Sophie Tremblay

Que Alexandre Sévigny agisse à titre de président d'assemblée et que Louis-Xavier Lamy agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Pas de demande de vote

Proposition adoptée à l'unanimité

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente d'assemblée se présente et procède à la lecture de l'ordre du jour. Elle demande s'il y a des modifications à apporter.

Résolution CA-2021-01-20/02

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Jason Ortmann

Que soit adopté l'ordre du jour.

Proposition d'amendement par : Frédéric Dulude

Appuyé par : Frédéric Letouneux

Que soit ajouté un point 7.1 Retour sur la Résolution CA-2020-12-09/22 adoptée lors du CA du 9 décembre

Pas de demande de vote

Amendement adopté à l'unanimité

Proposition d'amendement par : Louis-Xavier Lamy

Appuyé par : Jason Ortmann

Que soit ajouté un point 5.3. Destitution du CA.

Pas de demande de vote

Amendement adopté à l'unanimité

Sur l'ordre du jour

Pas de demande de vote

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté va comme suit :

- 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée**
- 2. Nominations de la présidence et du secrétariat d'assemblée**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 4. Lecture et adoption du procès-verbal du 9 décembre 2020**
- 5. Ressources humaines**
 - 5.1. Démission du CA
 - 5.2. Nomination au CA

- 5.3. Rapports mensuels du comité exécutif
- 5.4. Élections sur le Conseil universitaire
- 5.5. Élections sur la Commission des affaires étudiantes
- 6. **Élection de la vice-présidence affaires financières et au développement (si une candidature est reçue)**
- 7. **Affaires internes et institutionnelles**
 - 7.1. Retour sur la Résolution CA-2020-12-09/22
 - 7.2. Modification des Règlements généraux
- 8. **Affaires financières**
 - 8.1. Bilan, états des résultats et conciliation de Novembre et Décembre 2020
 - 8.2. Table du Pain
 - 8.3. Subventions annuelles aux associations
- 9. **Café Fou AELIÉS**
- 10. **Affaires nouvelles (varia)**
- 11. **Date du prochain CA**
- 12. **Levée de l'assemblée**

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal du conseil d'administration du 9 décembre 2020 a été envoyée à chaque membre du CA avant cette assemblée, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Résolution CA-2021-01-20/03

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Sophie Tremblay

Que soit adopté le procès-verbal du 9 décembre 2020.

Gaultier Pasols mentionne que le procès-verbal contient une erreur quant au comité qu'il a rejoint.

Frédéric Letourneux mentionne que la résolution 28 inscrite à la page 22 a été attribuée au mauvais Frédéric.

Louis-Xavier Lamy confirme que ces changements seront faits.

Pas de demande de vote

Procès-verbal adopté à l'unanimité

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Démissions du CA

Louis-Xavier Lamy nomme la liste des démissions et des départs, qui va comme suit :

Sabrina Bourgeois
Louisanne Tardif-Leblanc
Viviane Trépanier

5.2. Nominations du CA

Il n'y a pas de candidatures pour le conseil d'administration.

5.3. Destitution du CA

Résolution CA-2021-01-20/4

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Sophie Tremblay

Que soit destitués Alessandro Pozzi et Serigne Babacar Fall.

Perpétue Adité demande de faire un suivi auprès de Serigne Babacar Fall avant de le destituer.

Frédéric Dulude trouve que la destitution est un moyen intense de libérer des places.

Louis-Xavier Lamy demande le retrait de la proposition pour faire un suivi auprès de Serigne Babacar Fall et Alessandro Pozzi est considéré comme démissionnaire puisque son mandat est échu.

La proposition est retirée à l'amiable.

5.4. Rapport mensuel du comité exécutif

Jason Ortmann explique ce que contiennent les rapports mensuels du comité exécutif. Il mentionne que la mention succès / échec a été adoptée par l'Université Laval et s'applique de façon rétroactive à la session d'automne. Il mentionne aussi la modification des règlements généraux, qui aboutit en partie à la présente rencontre.

Sophie Tremblay demande ce qui est ressortit de la formation sur le logement abordable.

Jason Ortmann explique le contenu de la formation et il fait mention des projets de la CADEUL, qui pourront intéresser l'AELIÉS à court termes.

Frédéric Letourneux demande ce qui est sorti de la consultation avec la cheffe de cabinet de la rectrice au sujet de la dérèglementation des frais de scolarité.

Jason Ortmann explique l'objet de cette rencontre, qui a eu lieu aussi avec la CADEUL. Il mentionne que la CADEUL et l'AELIÉS s'entendent sur ce sujet.

Frédéric Dulude demande si l'exécutif a pensé à un plan d'action relatif aux résultats de son sondage sur la santé psychologique.

Jason Ortmann explique les actions qui ont été posées et ce qui pourra l'être.

Perpétue Adité mentionne l'organisation d'activités en réaction au sentiment d'isolement qui a été observé chez de nombreux participants. Elle mentionne aussi d'autres activités à venir pour aider les membres.

Safiétou demande ce qui peut être fait par rapport aux délais des institutions financières pour acheminer les documents essentiels comme une carte de crédit aux étudiants internationaux.

Jason Ortmann explique un moyen de faire en attendant que les institutions financières agissent, mais il mentionne qu'il ne faut pas se faire d'espoir à ce sujet. Cependant, il mentionne pouvoir essayer de soulever la question avec l'Université Laval.

Résolution CA-2021-01-20/5

Proposée par : Frédéric Dulude

Appuyée par : Frédéric Letourneux

Que soient adoptés les rapports mensuels du comité exécutif.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Jason Ortmann demande le devancement des points 8.1, 8.2, et 8.3 à l'amiable.

Adopté à l'amiable.

8. AFFAIRES FINANCIÈRES

8.1. Bilan, états des résultats et conciliation de novembre et décembre 2020

Résolution CA-2021-01-20/6

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Sophie Tremblay

Que soient l'adoption le bilan, l'état des résultats et conciliation de novembre et décembre 2020

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

8.2. Table du Pain

Résolution CA-2021-01-20/6

Proposée par : Jason Ortmann

Appuyée par : Frédéric Letouneux

Proposition de huis clos.

Pas de demande de vote

Huis clos

Huis clos

Résolution CA-2021-01-20/7

Que l'AELIÉS accorde une commandite de 2500\$ à la Table du pain de l'Université Laval pour l'année 2020-2021.

Adoptée à l'unanimité

8.3. Subventions annuelles aux associations

Résolution CA-2021-01-20/8

Que la liste à laquelle fait référence la proposition CA-2020-12-09/17 soit mise à jour pour prendre en compte l'inclusion de la subvention octroyée à l'AÉDIL.

Demande de vote

Adoptée à la majorité

Résolution CA-2021-01-20/9

Proposition de levée du huis clos.

Pas de demande de vote

Fin du huis clos

5.4. Élections sur le Conseil universitaire

Louis-Xavier Lamy explique que le Conseil universitaire tranche les questions relatives aux études, dont les grades, les diplômes, les certificats et les programmes, en plus de veiller à diverses nominations, promotions et reconnaissances de centres et d'instituts.

Liste des candidat-e-s pour le poste de représentant des cycles supérieurs au conseil d'administration de l'Université Laval :

- Oronce Adanvoessi
- Safiétou Niang Tall

Présentations et questions

Oronce Adanvoessi se présente. Il mentionne qu'il est impliqué dans son programme de résidence.

Safiétou Niang Tall se présente. Elle a une expérience de travail comme agente juridique pour l'Union européenne.

Claude Junior Charles demande aux candidats quel est le rôle des personnes siégeant au Conseil universitaire.

Oronce Adanvoessi répond qu'il s'agit de traiter les dossiers liés aux études, aux normes universitaires.

Safiétou Niang Tall mentionne que c'est une personne qui doit écouter les étudiants pour connaître leurs problèmes, et de tenter de bien les représenter.

Délibérations

Vote

Oronce Adanvoessi : 4

Safiétou Niang Tall: 1

Chaise : 10

Abstention : 4

Le poste reste vacant

5.5. Élections sur la Commission des affaires étudiantes

Louis-Xavier Lamy explique que « la Commission des affaires étudiantes a pour fonction de considérer, à la demande du Conseil d'administration, du Conseil universitaire, du recteur ou d'une association étudiante, toute question intéressant l'ensemble des étudiants. »

Liste des candidat-e-s pour le poste de représentant des cycles supérieurs au conseil d'administration de l'Université Laval :

- Oronce Adanvoessi
- Safiétou Niang Tall

Présentations et questions

Oronce Adanvoessi avance sa connaissance du système scolaire et de la réalité des étudiant-e-s internationaux-nales. Il mentionne que ses expériences l'encouragent à se présenter à ce poste.

Safiétou Niang Tall mentionne avoir été motivée par son expérience hors Canada avec l'Union européenne, notamment pour de la recherche.

Chance Gloria Dedji demande quel rapport elle établit entre ses expériences hors Canada et les affaires étudiantes.

Safiétou Niang Tall mentionne la capacité à présenter les problématiques de façon à chercher des solutions, notamment celles qu'elle a à proposer.

Chance Gloria Dedji demande si elle a déjà passé huit heures d'affilées sur le campus actuellement. Sa question porte sur ses connaissances personnelles sur l'Université Laval sur le campus, et non seulement à distance.

Délibérations

Vote

Oronce Adanvoessi : 9

Safiétou Niang Tall: 7

Chaise : 7

Abstention : 5

Second vote

Safiétou Niang Tall: 7

Chaise : 4

Abstention : 7

Les deux candidats sont élus à la majorité

6. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE AUX AFFAIRES FINANCIÈRES ET AU DÉVELOPPEMENT

Jason Ortmann explique qu'il n'y a pas de candidatures.

7. AFFAIRES INTERNES ET INSTITUTIONNELLES

7.1. Retour sur la Résolution CA-2020-12-09/22

Frédéric Dulude explique la nature de cette résolution, mais il mentionne que cette communication n'a pas eu lieu. Il demande pourquoi cela n'a pas été fait.

Louis-Xavier Lamy explique qu'avec l'évolution de la situation de jour en jour, le comité exécutif ne se sentait pas à l'aise d'aller de l'avant, notamment en prenant en compte la situation volatile et l'article d'Impact Campus qui devait sortir.

Jason Ortmann complète en mentionnant que l'équipe a cru qu'il pourrait être nuisible dans la situation.

Charles-Émile Fecteau mentionne qu'il ne croit pas que la situation a évolué drastiquement entre le CA et l'AGE. Il mentionne qu'il aurait été nécessaire d'au moins le mentionner au CA sur Basecamp avant d'aller directement à l'encontre d'une décision du CA. Il mentionne qu'il faudrait anticiper ses situations, et au moins en faire part au CA.

Chance Gloria Dedji est surpris que cette question revienne à nouveau, puisque la dernière fois, il a été celui qui a offert une proposition différente à ce sujet, alors que la proposition initiale qui avait été soumise avait été diluée encore et encore. Il est désolé qu'on revienne sur le fait que la résolution n'ait pas été respectée, car il se demande quel est l'objectif de revenir sur la chose.

Frédéric Dulude mentionne qu'il trouve seulement problématique que la décision ait été prise en CA et que celle-ci ait été ignorée par le comité exécutif.

Jason Ortmann mentionne que les critiques sont légitimes et qu'elles ont été entendues. Il est désolé que l'exécutif n'ait pas été en état et en mesure de respecter la résolution.

7.2. Modification des Règlements généraux

Louis-Xavier Lamy explique que des modifications aux règlements généraux ont été déposées par le comité pour lecture lors de la séance du 9 décembre 2020. Il y a également un dépôt pour lecture qui a été fait avec l'avis de convocation de la présente séance du conseil d'administration. Il faut discuter des modifications et voter leur adoption.

Résolution CA-2021-01-20/10

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Cyril Bolduc

Que soit déposé le projet de modification des règlements généraux au conseil d'administration de l'AELIÉS pour lecture.

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA-2021-01-20/11

Proposée par : Louis-Xavier Lamy

Appuyée par : Charles-Émile Fecteau

Que soient adoptés en bloc les modifications des règlements généraux de l'AELIÉS soumises au CA du 9 décembre 2020.

Proposition d'amendement par : Frédéric Letourneux

Appuyé par : Frédéric Dulude

Section F.2.

Article 93.3.

Les modifications adoptées en CA entrent en vigueur immédiatement. Ces modifications doivent être entérinées lors de l'assemblée générale annuelle suivant leur adoption en CA, à

moins qu'une assemblée générale extraordinaire ne soit convoquée à cette fin préalablement.

Ces propositions doivent être envoyées aux membres de l'AELIÉS par courriel dans la semaine suivant leur adoption en CA. Un article invalidé par l'assemblée générale demeure valide pour la période pendant laquelle il était en vigueur.

Quentin Maridat explique que la modification porte le fait d'enlever la nécessité de faire un premier dépôt pour lecture avant d'amener des modifications au CA. Il mentionne donc que l'amendement est intéressant, mais qu'il n'est pas explicitement sur la modification de cet article. Il explique que cette suggestion pourrait néanmoins être examinée par le comité de modification des règlements généraux. Il suggère que ce soit simplement envoyé au comité de modification des RG.

Charles-Émile Fecteau mentionne la pertinence de cette modification, mais il demande à l'amiable une modification pour ajouter le nouveau contenu sans effacer l'ancien.

Proposition clarifiée à l'amiable : Ajouter 'ainsi que par courriel dans la semaine suivant leur adoption en CA.' À la phrase 'Ces propositions doivent être envoyées aux membres de l'AELIÉS avec la convocation de l'assemblée générale en question.' Section F, point 2. 93.3 Pour lire 'Ces propositions doivent être envoyées aux membres de l'AELIÉS avec la convocation de l'assemblée générale en question ainsi que par courriel dans la semaine suivant leur adoption en CA.'

Quentin Maridat mentionne que les règlements généraux ne doivent pas être chargées des détails des communications, été doivent rester des lignes directrices.

Vote sur l'amendement

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 9

Amendement adopté à la majorité

Proposition d'amendement par : Frédéric Letourneux

Appuyé par : Chance Gloria Dedji

Retrait des modifications F.2.

Charles-Émile Fecteau explique que la question a été longuement abordée en comité, et que l'article actuel des RG n'est pas si différent.

Quentin Maridat explique que la modification n'implique pas de soustraire un pouvoir à l'assemblée générale, et que le CA est également représentatif des membres.

Frédéric Dulude mentionne qu'il pense que l'assemblée générale devrait pouvoir évaluer les modifications des règlements généraux, et que le CA ne devrait pas pouvoir modifier les règlements généraux avant que les membres se prononcent dessus.

Chance Gloria Dedji pense qu'il faut revisiter la relation de pouvoir entre le CA et l'AG par rapport à leur rôle par rapport aux règlements généraux. Il faut donner la possibilité au comité de modification des RG d'initier des modifications.

Charles-Émile Fecteau abonde dans le sens de Chance Gloria Dedji. Ayant travaillé sur la modification des règlements généraux de plusieurs associations, il a vu d'autres modèles pour rendre effectif des modifications de règlements généraux

Demande de vote

Vote

Pour : 4

Contre : 4

Abstention : 8

Égalité, alors retour à l'amiable à une plénière sur l'amendement.

Charles-Émile Fecteau invite les personnes présentes à battre l'amendement pour clarifier le langage dans les règlements généraux.

Quentin Maridat invite les gens à battre l'amendement pour voter sur les autres modifications.

Louis-Xavier Lamy invite les administrateurs à battre la proposition afin de l'envoyer en assemblée générale et laisser le plus grand nombre décider de la validité de la modification.

Frédéric Letourneux souhaite éviter de reporter les décisions, car il pense que cela est contreproductif.

Demande de vote

Vote

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 6

Battu à la majorité

Frédéric Dulude demande l'inscription de sa dissidence au procès-verbal.

Sur la principale

Pas de demande de vote

Adoptée à l'unanimité

9. CAFÉ FOU AELIÉS

Caduc.

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

Jason Ortmann mentionne que le café Fou AELIÉS a reçu suffisamment de subventions pour se garder en vie jusqu'à la fin de la session au minimum.

11. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain conseil d'administration ordinaire sera le 17 février 2021.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution CA-2021-01-20/12

Proposée par : Chance Gloria Dedji

Appuyée par : Cyril Bolduc

Que soit levée l'assemblée à 21h50.

Pas de demande de vote.

Fin de la séance du conseil d'administration à 21h50



Louis-Xavier Lamy
Secrétaire général



Jason Ortmann
Président